

# **BStGer BK\_B 160/04 vom 3. November 2004**

Bundesstrafgericht, 2004-11-03, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger\\_BK\\_B\\_160\\_04](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_BK_B_160_04)

FR: TPF BK\_B 160/04 du 3 novembre 2004

IT: TPF BK\_B 160/04 del 3 novembre 2004

## **Regeste**

Ordonnance de suspension (art. 106 PPF).

## **Erwägungen**

### **E. 1**

Bien que le plaignant s'en prenne formellement à la décision de lui refuser la qualité de partie civile, il faut constater que, matériellement, sa démarche vise le refus de lui notifier la décision de suspendre les recherches dirigées contre B.\_\_\_\_\_ et, partant, de l'empêcher de faire valoir ses droits contre cette décision.

### **E. 2**

A teneur de l'art. 106 al. 1bis PPF, la décision de suspension doit être notifiée au lésé, ainsi qu'à la victime au sens de la LAVI. Ces personnes peuvent porter plainte dans les dix jours auprès de la Cour des plaintes. Pour sa part, l'art. 105bis al. 2 PPF prévoit que les opérations ou les omissions du procureur général peuvent également faire l'objet d'une plainte. Les art. 214 à 219 PPF sont applicables. Le droit de plainte appartient aux parties, ainsi qu'à toute personne à qui l'opération ou l'omission a fait subir un préjudice illégitime (art. 214 al. 2 PPF). Le délai de plainte est de cinq jours (art. 217 PPF). Si la procédure de plainte contre une décision de suspension est exclusivement régie par l'art. 106 PPF (arrêt du Tribunal fédéral du 9 décembre 2003 [8G.125/2003], publié in SJ 2004 I 229), la question soulevée en l'espèce est celle de savoir si la plainte contre le refus de notifier une telle décision est soumise à la même disposition ou s'il s'agit au contraire d'une omission sujette à la plainte prévue par l'art. 105bis CP. Pour les raisons qui vont suivre, cette question pourra rester indécidée car, quelle que soit la solution retenue, la plainte est de toute manière irrecevable.

- 4 -

### **E. 2.1**

Dans la mesure où ses révélations sont à l'origine de l'enquête ordonnée par le MPC, A.\_\_\_\_\_ peut prétendre au statut de dénonciateur au sens de l'art. 100 al. 4 PPF. Ce statut ne suffit toutefois pas à lui ouvrir la voie de la plainte contre une décision mettant un terme aux recherches, s'il ne peut revendiquer de surcroît la qualité de lésé (ATF 128 IV 223; BÄNZIGER/LEIMGRUBER, Le nouvel engagement de la Confédération dans la poursuite pénale, Berne 2001, n. 236 et 237 ad art. 100 PPF et n. 259 ad art. 105bis PPF).

### **E. 2.2**

Jurisprudence et doctrine unanime considèrent qu'en procédure pénale, la qualité de lésé est réservée à celui qui subit un préjudice direct, personnel et immédiat dans ses biens protégés par la norme dont la violation fait l'objet de la poursuite (ATF 117 Ia 135 consid. 2a p. 137 et références; PIQUEREZ, Procédure pénale suisse, Zurich 2000, p. 292 ss; SCHMID,

Straf- prozessrecht, 4è éd., Zurich/Bâle/Genève 2004, p. 165 ss; voir aussi arrêt du Tribunal fédéral du 21 décembre 2001 [1P.620/2001], consid. 2.1). Or en l'espèce, le plaignant n'allègue aucun fait d'où il pourrait résulter qu'il remplirait les conditions ainsi posées. Il ne saurait d'ailleurs, à l'évidence, prétendre avoir été directement lésé par les infractions de blanchiment ou de corruption, ni encore moins par les violations de la LStup qui ont fait l'objet de l'enquête dirigée contre B.\_\_\_\_\_.

### **E. 2.3**

Faute d'être directement lésé par les comportements imputés à B.\_\_\_\_\_ et qui ont fait l'objet de l'enquête suspendue, A.\_\_\_\_\_ n'a donc pas qualité pour exiger que la décision de suspension lui soit notifiée ni, par consé- quent, pour se plaindre de cette décision.

### **E. 3**

La plainte doit ainsi être déclarée irrecevable. En application des art. 156 OJ (applicable par renvoi de l'art. 245 PPF) et de l'art. 3 du règlement du 11 février 2004 fixant les émoluments judiciaires perçus par le Tribunal pé- nal fédéral (RS 173.711.32) un émolument de fr. 500.-- sera mis à la charge du plaignant.

- 5 -

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.